

Corporate Travel Insurance**Police no: 9300195818**

Preneur d'assurance:
Schweizerischer Musikerverband
Kasernenstrasse 15
8004 Zürich

Bâle, 1 septembre 2024

1. Couverture

L'Européenne Assurances Voyages SA (ERV), une succursale de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, couvre tous les collaborateurs de Schweizerischer Musikerverband au bénéfice d'un contrat de travail permanent durant leurs voyages d'affaire pour le compte du preneur d'assurance. Les frontaliers sont également couverts.

2. Services en cas d'urgences

En cas d'urgence, notre centrale d'alarme www.medicall.ch est à votre disposition 24 heures sur 24. En cas de problèmes à l'étranger, la personne assurée est tenue de prendre contact directement avec la centrale d'alarme qui informe de la marche à suivre et organise le support nécessaire.

Centre d'alarme: Europe 0041 848 406 406 CAN/USA 011 41 848 406 406 AUS 0011 41 848 406 406 www.medicall.ch	Sinistres et renseignements: ERV case postale, 4002 Bâle sinistres@erv.ch www.erv.ch/sinistres
---	---

3. Service en ligne Sentinel

Des informations concernant le voyage, une aide administrative et d'autres services avant et pendant les voyages professionnels supportent tous les collaborateurs. Le portail exclusif sur Internet vous renseigne sur les situations actuelles de voyages, de pays, de sécurité et médicales. Site en allemand et en anglais.

Domain	https://erv-sentinel.com
Login	9300195818

4. Service confirmations d'assurances pour visa

Lorsque les autorités compétentes demandent de fournir une confirmation concernant les couvertures d'assurance nécessaires à l'obtention du visa (rapatriement et frais médicaux).

Commandes: corporate@erv.ch
Indications nécessaires: <ul style="list-style-type: none">• Numéro de police• Nom, prénom et la date de naissance de la personne qui voyage• Durée du voyage, dates• Destination

5. Conditions générales d'assurance

Les conditions générales d'assurance (ci-après CGA) E494-05.23 ainsi que les informations aux clients constituent la base de l'assurance.

6. Services inclus

Les services suivants sont inclus dans la couverture d'assurance:

- û Service 24 heures sur 24 toute l'année
- û Service d'informations médicales
- û Avance de frais en cas de perte ou de vol de moyens de paiement à l'étranger
- û Portail d'informations en ligne concernant le voyage, le pays où doit être effectué le voyage et la sécurité
- û Organisation du blocage des téléphones portables, cartes de crédit ou cartes clients
- û Transmission de notifications aux proches en cas d'urgence
- û Transfer administratif à une ambassade ou un avocat en cas d'urgence
- û Information des entreprises de transport et des hôtels en cas de retard
- û SOS Protection à domicile

7. Prestations

Prestations d'assurance	Economy Sommes maximales assurées en CHF par personne
Frais d'annulation Si le voyage n'est pas effectué (maladie, accident, décès etc.)	5'000.-
Aide SOS / assistance médicale Transport à l'hôpital Rapatriement au lieu de domicile Rapatriement en cas de décès Frais de recherche et sauvetage Visite des proches à l'hôpital (max deux personnes) Frais supplémentaires du retour non prévu Frais de voyage pour le collaborateur de remplacement Protection contre les crises Les événements suite à des grèves, troubles de tout genre sur le trajet prévu à l'étranger , dommages causés par la force de nature, quarantaines ou épidémies sont inclus	illimité illimité illimité 50'000.- frais effectifs selon le voyage aller selon le vol du collaborateur remplacé incl.
Frais médicaux et d'hospitalisation dans le monde entier Assurance complémentaire frais médicaux en cas de maladie et d'accident à l'étranger	500'000.-
Bagages Vol, détérioration et perte Livraison tardive	5'000.- 2'000.-